

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 3 mars 2014

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 3 mars 2014 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 30.

Sont présents: Madame Mireille Brûlé
 Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Claude Bourassa
 Denis Bergeron
 Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 35-2014 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Marcel Larochelle que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.
- 36-2014 Adoption du procès-verbal du lundi 3 février 2014.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 février 2014 soit accepté tel que lu.
- 37-2014 Les Comptes.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que les comptes soient acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE
COMTÉ D'ARTHABASKA

RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2014 RELATIF TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Yvon Martel lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., T-11.001 art. 8) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 14 janvier 2014 par le directeur général et secrétaire-trésorier résumant le contenu du présent projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le vingtième jour après la publication de cet avis public;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour but de respecter l'équité salariale et de mettre à jour le traitement des élus municipaux;

**RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2014 RELATIF TRAITEMENT
DES ÉLUS MUNICIPAUX
(suite 1)**

ATTENDU QUE la rémunération annuelle des élus municipaux sera versée en douze (12) versements :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Martel, appuyé par le conseiller Marcel Larochelle que le conseil adopte le règlement relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Valère :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Article 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2014 rétroactivement au 1^{er} janvier de l'année en cours et pour les exercices financiers suivants.

Article 3 INDEXATION

La rémunération et la rémunération additionnelle seront indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC) établi par Statistique Canada jusqu'à concurrence du six pour cent (6%). Cependant, si l'inflation est négative, l'augmentation ne pourra être inférieure à l'augmentation de la dernière année.

Article 4 RÉMUNÉRATION

Une rémunération annuelle de 10 338 \$ sera accordée au maire, et une rémunération annuelle de 3 446 \$ sera accordée aux conseillers, le tiers de ce montant sera pour l'allocation de dépenses de ladite municipalité et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2015, à cette date, le salaire sera indexé selon l'IPC.

Article 6 ALLOCATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Article 7 VERSEMENTS

Ces rémunérations seront payables en douze (12) versements égaux après chaque tenue de l'assemblée ordinaire mensuelle.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2014 RELATIF TRAITEMENT
DES ÉLUS MUNICIPAUX
(suite 2)**

Article 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et abroge tout règlement précédent ayant le même objet.

Adopté à Saint-Valère, ce 3^{ième} jour du mois de mars 2014.

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras
Directeur général
et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère et résidant à Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 10 h et 12 h de l'avant-midi, le 5^{ième} jour de mars 2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^{ième} jour du mois de mars deux mil quatorze.

Signé.....

38-2014 Demande de soumissions publiques pour l'achat de pierre pour l'année 2014.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil demande des soumissions publiques pour l'achat de pierre pour la Municipalité. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **PIERRE** » et ce, au plus tard le lundi 31 mars 2014 à 13 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 13 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du Conseil du 7 avril 2014.

39-2014 Demande de soumissions sur invitation pour la location de pelle hydraulique pour 2014.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour la location de pelle hydraulique pour l'année 2014. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **LOCATION DE PELLE** » et ce, au plus tard le lundi 31 mars 2014 à 13 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 13 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du Conseil du 7 avril 2014.

- 40-2014 Demande de soumissions sur invitation calcium liquide pour l'année 2014.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour l'achat et l'épandage de calcium ou magnésium liquide (abat de poussière) pour les chemins municipaux de la municipalité. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en mains propres et porter la mention « **CALCIUM** » et ce, au plus tard le lundi 31 mars 2014 à 13 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 13 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du Conseil du 7 avril 2014.
- 41-2014 Demande de soumissions pour l'achat de diesel 2014.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour l'achat de diesel et du biodiesel selon la disponibilité pour la municipalité. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **DIESEL** » et ce, au plus tard le lundi 31 mars 2014 à 13 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 13 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du Conseil du 7 avril 2014.
- 42-2013 Demande de soumissions sur invitation pour la location de camion à l'heure pour 2014.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour du transport à l'heure pour l'année 2014. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en mains propres et porter la mention « **TRANSPORT HEURE** » et ce, au plus tard le lundi 31 mars 2014 à 13 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 13 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du Conseil du 7 avril 2014.
- 43-2013 Demande de soumissions sur invitation pour la location de camion au kilomètre tonne pour 2014.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour des soumissions au kilomètre tonnage pour l'année 2014. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé dans une enveloppe au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en mains propres et porter la mention « **TRANSPORT KILOMÈTRE TONNE** » et ce, au plus tard le lundi 31 mars 2014 à 13 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 13 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du Conseil du 7 avril 2014.

- 44-2014 Renouvellement du contrat pour la tonte de l'herbe du parc et du centre administratif pour 2014.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil renouvelle le contrat pour une durée de trois (3) ans avec Pelouse Expert EB pour un montant de 6 150 \$ plus les taxes applicables pour la tonte de la pelouse du parc et du centre administratif pour l'année 2014 ainsi que le stationnement du terrain de soccer. Le Conseil autorise le maire Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras à signer le contrat.
- 45-2014 Formation COMBEQ (inspectrice) Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction du Québec, à Drummondville les 6 et 7 mai 2014.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise l'inscription pour un coût de 495\$ plus les taxes applicables et les dépenses relatives à la formation « Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction du Québec » qui se tiendra à Drummondville les 6 et 7 mai 2014.
- 46-2014 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Ferme Bonaloi s.e.n.c.
ATTENDU QUE la présente demande de Ferme Bonaloi s.e.n.c., représentée par M^e Julie Bergeron, est d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation et le lotissement des lots 558-P., 560-P. et 561-P. du Canton de Bulstrode en faveur de Ferme Bonaloi s.e.n.c., lesquelles parties sont contigus à la superficie que désire conserver le propriétaire Ranch G.R s.e.n.c.;
ATTENDU QUE cette demande a pour but d'agrandir la superficie de l'exploitation agricole de Ferme Bonaloi s.e.n.c. en continuité avec les terres qu'elle possède déjà;
ATTENDU QUE la présente demande est bénéfique pour les deux parties concernées et ne constituent pas une nuisance pour l'agriculture;
ATTENDU QUE la présente demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et des règlements municipaux;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil appuie la demande de Ferme Bonaloi s.e.n.c., représentée par M^e Julie Bergeron, pour l'aliénation et le lotissement des parties de lots 558-P. , 560-P. et 561-P. du Canton de Bulstrode en faveur de Ferme Bonaloi s.e.n.c., et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'y faire droit.
- 47-2014 Autorisation d'un addenda au contrat d'assurance de la municipalité.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil accepte l'addenda de la police d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour l'année 2014 concernant l'augmentation de la limite de l'assurance passant de 2 000 000 \$ à 3 000 000 \$ pour un montant additionnel de 586 \$ plus taxes.
- 48-2014 Annonce bottin de l'exposition de Victoriaville pour l'année 2014.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise de faire paraître l'annonce d'un ¼ de page dans le bottin de l'Exposition Agricole de Victoriaville pour l'année 2014 au montant de total de 110 \$ plus les taxes applicables.

49-2014

Demande de commandite de la Société des Agricultrices du Centre-du-Québec pour Sécurijour 2014.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise un montant de 500 \$ comme contribution à la Société des Agricultrices du Centre-du-Québec pour Sécurijour 2014, une journée de sensibilisation des enfants à la sécurité qui aura lieu le 12 juin à l'école de Saint-Valère. Le conseil fournira de la fourniture promotionnel pour la dite journée.

50-2014

Demande d'autorisation à la CPTAQ de Gérald Hébert pour l'aliénation et le lotissement d'une partie de la terre agricole.

ATTENDU QUE la présente demande de Gérald Hébert, est d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation et le lotissement du lot 633-P. du Canton de Bulstrode, appartenant à Ferme Gérald Hébert inc., afin de rendre le demi-hectare réservé lors d'une demande postérieure conforme à l'occupation des lieux et utilisation à des fins autres que l'agriculture de la superficie visée;

ATTENDU QUE cette demande a pour but de redimensionner la superficie déclarée puisque le périmètre actuel passe à l'intérieur de la ferme;

ATTENDU QUE la présente demande est bénéfique pour les deux parties concernées et ne constituent pas une nuisance pour l'agriculture;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et des règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le Conseil appuie la demande de Gérald Hébert pour l'aliénation et le lotissement du lot 633-P. du Canton de Bulstrode, appartenant à Ferme Gérald Hébert inc., afin de rendre le demi-hectare réservé lors d'une demande postérieure conforme à l'occupation des lieux et utilisation à des fins autres que l'agriculture de la superficie visée, et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'y faire droit.

51-2014

Autorisation dépenses pour la contestation de la zone inondable.

ATTENDU QUE la municipalité conteste la nouvelle zone inondable établie par le MDDEFP depuis son dépôt;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait faire plusieurs études et rapport dans le but de redéfinir à la baisse le niveau de la zone inondable du développement municipal;

ATTENDU QUE le MDDEFP ne montre aucune ouverture aux rapports déposés;

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de contester juridiquement le rapport émis par le MDDEFP suite à l'évaluation dudit rapport par une firme d'ingénieurs externe qui y a décelé des irrégularités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise les dépenses reliées à la contestation devant les tribunaux du rapport émis par Centre d'expertise hydrique du Québec demandé par le MDDEFP afin de pouvoir faire diminuer les cotes de crues des eaux et le niveau de la zone inondable décrété dans le but de pouvoir continuer le développement de la Municipalité.

52-2014

Autorisation de vente du camion de service Dodge Ram 2000.

Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise la mise en vente du camion de service Dodge Ram 2000 sur différents site de vente puisque le camion de service Ford F-250 est prêt à l'emploi. L'inspecteur Yvon Pellerin ainsi que le maire sont autorisés à négocier le prix de vente et le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les documents à cet effet.

53-2014

Autorisation de cession de terrain à Madame Martine Deshaies.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de Madame Martine Deshaies en date du 12 décembre 2013 pour la cession d'un résidu de la route 34 divisant sa propriété du 1 252, route 161;

ATTENDU QUE c'est à la suite de la modification du tracé de la route 34 dans les années 1965-1966, que son terrain s'est retrouvé enclavé et pour avoir accès à la nouvelle route, les propriétaires de l'époque ont convenu une servitude de passage avec le voisin pour accéder à la nouvelle route 161;

ATTENDU QUE la compagnie d'arpenteur-géomètre Procard nommé par le Gouvernement pour faire la réforme cadastrale de la municipalité, nous a transmis plusieurs problématiques de terrains qui lui avaient été remis par le Ministère des Transports suite à la reconfiguration de la route 161 (anciennement route 34), le conseil a pris la décision de donner ces terrains à la condition que les dits propriétaires touchés paient les frais de description ainsi que les frais de notaires afin d'acquérir les parties terrain;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, elle occupe de bonne foi, utilise et entretien ces parcelles de terrain comme s'il en était propriétaire, celles-ci sont demeurées la propriété de la Municipalité de Saint-Valère;

ATTENDU QUE le certificat de localisation préparé par Michel Auclair, arpenteur-géomètre, (minute A2648) en date du 19 février 2007 a révélé les irrégularités entre l'occupation et le titre de propriété du cessionnaire;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de l'ancien chemin aux termes d'un avis d'abandon publié dans la Gazette officielle en mil neuf cent soixante-six (1966) par le Ministère de la Voirie suite à un changement de tracé de la route 34. Cet avis d'abandon transférait la propriété du chemin désaffecté et autorisait la municipalité à disposer dudit chemin. Aucun règlement de fermeture n'ayant été adopté par la municipalité suite à cet abandon, la Municipalité en est donc toujours propriétaire. Conformément aux articles 4 par.8 et 66 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité peut procéder depuis le 1^{er} janvier 2006 à la fermeture d'un chemin simplement par l'adoption d'une résolution;

53-2014

Autorisation de cession de terrain à Madame Martine Deshaies. (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de fermer cette portion de la route 34 tel que décrit comme suit :

Une partie de l'ancienne route 34 étant maintenant désaffectée, sans numérotation cadastrale (montrée à l'originare), dans la circonscription foncière d'Arthabaska, du cadastre officiel du Canton de Bulstrode, municipalité de Saint-Valère, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit : vers l'Est par une partie d'un Chemin désaffecté (montré à l'originare), mesurant le long de cette limite seize mètres et quatorze centièmes (16,14 m); vers le Sud-Est par une partie du lot 775, mesurant le long de cette limite quarante-deux mètres et soixante et un centièmes (42,61 m), quarante-cinq mètres et soixante-dix-sept centièmes (45,77 m), trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) et vingt-sept mètres et quatre-vingt-sept centièmes (27,87 m) selon une ligne brisée; vers le Sud-Ouest par une partie d'un Chemin (montré à l'originare) (ligne centre du ruisseau), mesurant le long de cette limite onze mètres et soixante-dix-huit centièmes (11,78 m); vers le Nord-Ouest par une partie du lot 775, mesurant le long de cette limite trente mètres et trente-trois centièmes (30,33 m), trente-deux et vingt-cinq centièmes (32,25 m), quarante-sept mètres et vingt et un centièmes (47,21 m) et cinquante-quatre mètres et trente-huit centièmes (54,38 m) selon une ligne brisée (superficie de 1 819,1 mètres carrés);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil ferme une portion de la route 34 tel que décrit ci-dessus et accepte la demande de cession de Madame Martine Deshaies. Tous les frais relatifs à la cession sont à la charge de Madame Deshaies. Le maire Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente.

54-2014

Demande d'exploitation de chenil 2014 de Monsieur Yvon Fournier.

ATTENDU QUE Monsieur Yvon Fournier a demandé au Conseil d'étudier sa demande pour l'exploitation d'un chenil pour 10 chiens de traîneaux de race Husky-Malamute;

ATTENDU QUE Monsieur Yvon Fournier désire établir son chenil sur le lot 837-P. du Canton de Warwick (rang Courtois);

ATTENDU QUE la Municipalité fait affaire avec la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, Monsieur Fournier devra se conformer aux règlements en vigueur à la SPAA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2014 à Monsieur Yvon Fournier et ce, aux conditions suivantes:

QUE Monsieur Fournier devra se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont il est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE Monsieur Fournier devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

- 54-2014 Demande d'exploitation de chenil 2014 de Monsieur Yvon Fournier. (suite)
- QUE** Monsieur Fournier devra se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA, le cas échéant;
- Qu'**à la suite d'une plainte, Monsieur Fournier, devra régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;
- QU'**à défaut par Monsieur Fournier de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-haut mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.
- 55-2014 Formation concernant les cours d'eau.
- Il est proposé Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise les frais reliés au suivi de la formation sur la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables offert par le MDDEFP en collaboration de la M.R.C. d'Arthabaska le 12 mars 2014 à Saint-Albert.
- 56-2014 Inscription du directeur général au congrès ADMQ du 11 au 13 juin 2014.
- Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise les dépenses de Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier pour le congrès 2014 de l'ADMQ qui se tiendra du 11 au 13 juin 2014, au Centre des congrès de Québec.
- 57-2014 Demande d'appui au projet du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité du Cégep de Victoriaville.
- ATTENDU QUE** l'agriculture biologique et l'agriculture de proximité, des secteurs à valeur ajoutée, créent proportionnellement plus d'emplois pour une même superficie de terre;
- ATTENDU** l'importance de ces types d'agriculture dans l'occupation dynamique du territoire;
- ATTENDU QUE** le Cégep de Victoriaville offre un programme de gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA);
- ATTENDU** l'expertise reconnue du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique (CETAB+) en agriculture biologique, son leadership et les immenses besoins de soutien en agriculture biologique et de proximité;
- ATTENDU** la nécessité de soutenir les entreprises et le secteur agricole dans la mise en place de circuits courts de mise en marché;
- ATTENDU** les caractéristiques de l'agriculture biologique qui en font une agriculture plus « verte »;
- ATTENDU** la Politique de souveraineté alimentaire du Québec qui a notamment comme objectif d'assurer à l'ensemble des Québécois un approvisionnement en aliments de qualité, à juste prix et bons pour leur santé;
- ATTENDU** la nécessité pour le CETAB+ d'avoir accès à un financement de base récurrent comme tout autre centre de recherche;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil appui les démarches du Cégep de Victoriaville dans le projet du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+).

58-2014

Reddition de compte MTQ pour 2013.

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation 167 609 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise la municipalité de Saint-Valère à informer le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

37-2014, 44-2014, 45-2014, 47-2014, 48-2014, 49-2014, 52-2014, 55-2014, 56-2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^{ième} jour du mois de mars deux mil quatorze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

59-2014

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 30 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier